



**les Belleville**

*Madame, Monsieur,*

*Vous venez d'obtenir une autorisation d'urbanisme sur la commune de Saint Martin de Belleville.*

*Aussi, je vous invite à vous rendre sur le site internet de la mairie :*

[www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr)

*à la rubrique « cadre de vie – urbanisme – liens utiles ».*

*Dans cette rubrique vous devrez prendre connaissance de toutes les fiches afin de réaliser au mieux votre construction. Vous trouverez des renseignements concernant :*

- × L'affichage du permis de construire*
- × Le règlement de l'eau*
- × Le règlement de voirie*
- × Réglementation parasismique*
- × L'impact paysager*
- × Les déchets de chantier*
- × Les taxes d'urbanisme*
- × Les aides aux énergies renouvelables*
- × Le contrôle du respect des Règles de Construction*
- × Le Plan d'Indexation en Z - PIZ*

*Je vous rappelle que le service de l'urbanisme reste à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 pour tout renseignement complémentaire.*

*Le Maire,  
André PLAISANCE.*